



PROGRAMMES

# Face aux candidats, l'ESS en ordre dispersé, façon puzzle

Pour le prochain quinquennat, les associations, coopératives, mutuelles et fondations espèrent se faire une place plus grande dans l'économie. Mais cette ambition peine à sortir d'une vision comptable et du siphonnage de l'argent public.



## ÉLECTIONS 2017

C'est la tarte à la crème du moment. À moins d'un mois du premier tour de l'élection présidentielle, les têtes de réseau de l'économie sociale et solidaire (ESS) se pressent pour organiser une présentation publique de leurs doléances, voire une interpellation des candidats... où peu de ces candidats se pressent. Les propositions fusent, longues comme une liste de courses. Pour l'heure, c'est la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne qui tient la première place. Ayant pris les devants en s'exprimant dès décembre, la Fehap a publié « 114 propositions pour les programmes présidentiels et législatifs dans les secteurs sanitaire, médico-social et social ». Il est vrai que les difficultés rencontrées par ces secteurs fortement employeurs de l'ESS sont légion.

Certaines de ces interpellations ont déjà produit leur effet. Avec son site Web comparateur des programmes électoraux (placedela-santé.fr) et sa journée d'audition des candidats en février, la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF) a paré le tout-assurantiel privé et lucratif proné par François Fillon pour les « bobos du quotidien ». De même, l'Appel des solidarités lancé le 23 février par quatre-vingts ONG, dont la Fondation Abbé-Pierre, ATD Quart Monde, le Secours catholique, l'Association des paralysés de France et Médecins du monde, contre l'exclusion sociale

et environnementale a résonné médiatiquement grâce à son porte-parole de choc, Nicolas Hulot. Mais combien d'autres appels ou propositions ont fini dans l'oreille d'un sourd ?

### Faire reconnaître des modes d'entreprendre alternatifs

La raison de cette cacophonie réside dans le fait que l'heure n'est plus au front commun, comme en 2012. Les associations, coopératives, mutuelles et fondations avaient porté le même projet politique : faire reconnaître, dans le cadre d'une loi, leurs modes d'entreprendre alternatifs au modèle capitaliste en crise. Depuis, la loi Hamon du 31 juillet 2014 a été adoptée. Le nouveau socle juridique de l'ESS a été posé. Chacune des « familles » a donc réintégré son pré carré. L'époque est à la quête du « changement d'échelle ».

Ce leitmotiv aurait tout d'un nouveau projet commun. En théorie, il s'agit de ne plus se satisfaire de la belle « niche » que s'est taillée l'ESS, avec ses 2,37 millions de salariés (10 % de l'emploi en France) et ses 221 325 établissements dont l'activité représente 10 % du produit intérieur brut. La mise en pratique se révèle plus chaotique tant elle se perd en logiques comptables. Certains, comme le Labo de l'ESS, tentent de donner du souffle à ce projet en rappelant le projet émancipateur du tiers secteur. « Nous voulons contri-



buer à un nouveau récit de la transformation sociale, mobilisateur, généreux, empirique, reposant sur une confiance retrouvée entre citoyens et dirigeants», écrit ainsi son président, Hugues Sibille. Mais ce souffle se résume trop souvent à des demandes de financements publics, comme si les ambitions de l'ESS passaient par le siphonnage des budgets de l'État comme des collectivités locales. Ainsi le Labo de l'ESS demande un «*crédit d'impôt innovation sociale, pendant du crédit impôt recherche*». Le Mouvement des entrepreneurs sociaux (Mouves), lui, imagine même un fonds de 1 milliard d'euros sur cinq ans en faveur de l'innovation sociale expérimentée par des «*start-up de territoire*». Dans ses soixante propositions, l'Union des employeurs de l'ESS (Udes) se range derrière le Medef pour la transformation du Cice (ou CITS pour les associations et fondations) en dispositif pérenne de baisse des charges. Et tant pis pour le financement de la protection sociale. Pour l'Udes, la dépense publique soutenant les actions d'utilité sociale des entreprises de l'ESS devrait être sanctuarisée, quitte à ce que l'État rogne sur les crédits destinés... à ses propres services publics. La proposition des employeurs de l'ESS d'instaurer un «*contrat de travail unifié*», offrant plus de «*souplesse dans la gestion du contrat*» et «*moins de contentieux*», donc moins de protections aux salariés, finit de rendre floues les frontières entre les revendications de l'économie sociale non lucrative et ●●●

## Le Labo de l'ESS demande un «**crédit d'impôt innovation sociale, pendant du crédit impôt recherche**».



**Image non disponible.  
Restriction de l'éditeur**

Marta Nascimento/REA



# Les rendez-vous de l'économie sociale & solidaire

## ●●● Face aux candidats, l'ESS en ordre dispersé, façon puzzle

celles de l'économie « classique » lucrative.

Même les associations ne sont pas épargnées par ce flou. Si d'un côté le Mouvement associatif appelle à un rééquilibrage de ses financements en faveur de la subvention aux dépens des processus d'appel d'offres et de leur logique de marchandisation des politiques sociales et de mise en concurrence des associations entre elles, Finansol ou le Centre français de fonds et fondations demandent au contraire le développement des titres associatifs, après celui des contrats à impact sociaux. Quant au mouvement coopératif, il lutte contre la survenue de « nouveaux Eco-pla », en demandant que les pouvoirs publics comme les tribunaux intègrent mieux les projets de reprise en Scop d'entreprise en difficulté par leurs salariés. Mais il a abandonné en route le droit à l'information de ces mêmes salariés pour les favoriser à proposer une offre en cas de cession de leur entreprise saine économiquement.

## Le mouvement mutualiste risque de se banaliser

C'est dans ce contexte de perte de sens que l'aile gauche de l'ESS s'est réunie le 25 mars dernier lors des Rencontres de la Plaine, dont *l'Humanité* était partenaire. « *L'enjeu est la survie d'une économie de l'initiative citoyenne, de la solidarité, d'un "entreprendre autrement" fondé sur la propriété collective, la gestion démocratique et la non-lucrativité, c'est-à-dire l'affection des nécessaires résultats au développement du projet commun ancré dans les grands enjeux de notre époque* », proclame l'appel des Rencontres. Ses participants ont souligné le péril qui guette le mouvement mutualiste de se banaliser, à force de singler les assureurs privés sur le marché des complémentaires. Il en va de même pour les associations, tentées de se lancer dans la course au moins-disant social, avec le recours à des emplois à temps très partiel et sous-payés pour survivre à la concurrence dans l'aide à domicile ou le sanitaire et social. « *Pour nous militants d'une*

*ESS de transformation sociale et écologique et du mouvement social, conscients de notre tradition historique commune, il s'agit de définir une autre voie, de faire entendre d'autres voix, pour prendre toute notre place dans les initiatives de résistance et de reconquête d'une opinion dominée par la "doxa" libérale* », résumait ainsi l'appel des Rencontres.

À vingt jours du premier tour, l'ESS n'en a pas fini avec la présentation de ses doléances. Jeudi, ESS France, soit la très officielle Chambre française de l'économie sociale et solidaire créée par la loi Hamon pour représenter l'ensemble du secteur, a prévu d'interpeller tous les candidats ou, du moins, leurs représentants. Lui revient la charge de décliner un projet collectif à même de rassembler tout le monde. Dans ses doléances déjà publiées, le souhait d'être reconnu partenaire des pouvoirs publics dans la construction de l'économie locale tient lieu de plus grand commun dénominateur, ou de plus petit commun multiple, à même de réunir associations, mutuelles, fondations et coopératives. Ça ne fait pas un projet politique. Mais c'est déjà ça.

STÉPHANE GUÉRARD